

régime fiscal location vide

Par aurelia25101, le 09/04/2012 à 15:57

bonjour,

j'ai mis en location un bien en sept 2011 dont les revenus fonciers sont inférieurs à 15 000€. je pense opter pour le régime réél afin de déduire les intérêts d'emprunt.

s'agit-il des intérêts d'emprunt de toute l'année 2011 ou uniquement ceux de sept à déc 2011?